

---

---

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de parc éolien La Mitis  
par EEN CA La Mitis S.E.C.  
et Énergie renouvelable de La Mitis S.E.C**

**Dossier 3211-12-188**

**Le 23 juillet 2012**

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien La Mitis par EEN CA La Mitis S.E.C. et Énergie renouvelable de La Mitis S.E.C répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2011-07-14	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2011-08-04	Délivrance de la directive
2011-12-15	Réception de l'étude d'impact (Volumes 1 et 2)
2012-03-09	Transmission de la 1 <sup>ère</sup> série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-03-30	Réception du document de réponses aux questions et commentaires (volume 3 de l'étude d'impact)
2012-05-29	Transmission de la 2 <sup>e</sup> série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-06-27	Réception du document de la deuxième série de réponses aux questions et commentaires (volume 4 de l'étude d'impact)

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de parc éolien La Mitis a été retenu dans le cadre du troisième appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution se terminant en décembre 2010, appel d'offres qui concernait les projets autochtones et communautaires. L'initiateur de projet est une entité formée de deux copropriétaires indivis, soit EEN CA La Mitis S.E.C. (70 %), une société en commandite de

Développement EDF EN Canada, et Énergie renouvelable de La Mitis S.E.C. (30 %), une société en commandite de la MRC de La Mitis.

Le projet consiste à aménager un parc éolien de douze éoliennes d'une puissance totale de 24,6 MW sur le territoire de la MRC de La Mitis, dans la région du Bas-Saint-Laurent. Plus précisément, le parc sera entièrement situé en milieu forestier, sur les terres privées de la Seigneurie du Lac-Mitis. Cette dernière est située sur le territoire non-organisé (TNO) du Lac-à-la-Croix

Le projet de parc éolien est évalué à 70 M\$. La construction devrait débuter en 2013 et se poursuivre jusqu'en décembre 2014, qui correspond à la mise en service prévue du parc éolien. Environ 70 emplois seront créés durant la phase de construction alors que, en phase d'exploitation, deux employés seront nécessaires.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- le ministère du Tourisme;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Société Radio-Canada;
- Environnement Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- EEN CA LA MITIS S.E.C. ET ÉNERGIE RENOUVELABLE DE LA MITIS S.E.C. *Parc éolien La Mitis – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Rapport principal*, par Pesca Environnement, 12 décembre 2011, pagination multiple, 5 annexes;

- EEN CA LA MITIS S.E.C. ET ÉNERGIE RENOUVELABLE DE LA MITIS S.E.C. *Parc éolien La Mitis – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : Documents cartographiques*, par Pesca Environnement, 12 décembre 2011, 16 cartes et 7 simulations visuelles;
- EEN CA LA MITIS S.E.C. ET ÉNERGIE RENOUVELABLE DE LA MITIS S.E.C. *Parc éolien La Mitis – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 : Réponses aux questions et commentaires*, par Pesca Environnement, 30 mars 2012, 35 pages et 3 annexes;
- EEN CA LA MITIS S.E.C. ET ÉNERGIE RENOUVELABLE DE LA MITIS S.E.C. *Parc éolien La Mitis – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 : Réponses aux questions et commentaires, série 2*, par Pesca Environnement, 15 juin 2012, 6 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du mois d'août 2011. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

#### **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

*André-Anne Gagnon*

**André-Anne Gagnon**, biologiste

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres